



Délibération n° 2017-37 du Comité syndical du mardi 19 décembre 2017

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVENANT 2017

L'an deux mil dix sept le dix neuf décembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2, parc d'activité le Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 8 décembre 2017.

Étaient présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES.
Invités : 29 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 19	

Vu qu'en juillet 2015, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, les trois communautés de communes du territoire et 7 ministères de l'État, dont la DRAC, et le Département de l'Hérault ont signé pour trois ans un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle selon les priorités suivantes :

- Mettre en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle au bénéfice des habitants du territoire,
- Sensibiliser à la culture les publics « jeunes » et les publics éloignés de l'offre culturelle,
- Favoriser la mobilité des publics vers des activités culturelles et l'accès aux équipements culturels du territoire,
- Favoriser la mise en œuvre de parcours culturels en articulant temps scolaire et temps libre chez les jeunes, en rapprochant les établissements scolaires des structures et projets culturels de territoire et en veillant à la diversité des domaines artistiques.

Vu la convention cadre signée en 2015 qui prévoyait la signature annuelle d'un avenant précisant le détail des actions prévues, ainsi que les engagements financiers des signataires.

Vu qu'à la suite un travail technique a été réalisé avec l'ensemble des signataires du CTEAC coordonné par les services du SYDEL, un projet d'avenant technique et financier a été élaboré (projet d'avenant ci-annexé).

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'avenant 2017 au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle ci-après annexé,
- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 20 décembre 2017

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 20 décembre 2017

Publiée le 20 décembre 2017
Transmise le 20 décembre 2017

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET